

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

Présents : MIGUET Vincent, ANDRE Sylvaine, DAJOUX Philippe, DUVERGER Françoise, FAY Hervé, JOLY Agnès, MAGNIEZ Thierry, NICLOUD Clémence, PETIT BARAT Magalie

Absents excusés : KANAREK Déborah donne pouvoir à ANDRE Sylvaine, MIGUET Lionel donne pouvoir à MIGUET Vincent

Secrétaire : ANDRE Sylvaine

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 28.01.24

Hervé FAY souhaite se retirer de la commission gîte. Accepté à l'unanimité

Contrat mutualisé de fourniture de titres restaurant – D 2024 - 17

Après avis favorable du Comité Social Territorial, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide son adhésion au contrat mutualisé de fourniture de titres restaurant.

Protection des données – D 2024 - 18

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention du service commun de protection des données.

Zone d'accélération des énergies renouvelables – D 2024 - 19

En raison du peu de terrains constructibles sur la commune, le Conseil Municipal ne déclare aucune zone.

Convention pour la pratique du vol libre

Le Conseil Municipal n'autorise pas le maire à signer la convention quadripartite . Il n'a jamais eu connaissance de ce dossier et ne souhaite pas s'engager sur les termes de ce document.

Garde champêtre

Le Conseil Municipal renouvelle sa décision de ne pas adhérer au projet de recrutement de garde champêtre par le PNR des Bauges.

Travaux mairie

Le conseil Municipal décide de contacter un huissier pour dresser un constat de toutes les malfaçons.

Projet du gymnase

La participation communale à la construction d'un gymnase au Châtelard s'élèverait à 132 500 €.

Canalisation de l'eau pluviale à La Bottière

Demande de devis pour évaluer les travaux à faire et le coût.

Contentieux de la Bottière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention de mise à disposition bilatérale de bandes de terrain avec Sylvain REMILLY.

Subvention scolaire -

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, une subvention, pour la classe de découverte, de 150 € par enfant domicilié à Aillon le Vieux.

Questions diverses

- Gîte communal « Le Grand Colombier ». Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de mandat avec la centrale de réservation de Grand Chambéry Alpes Tourisme.
- La salle de repli de la nouvelle mairie sera baptisée « La Licantine » en référence à la dénomination des habitants d'Aillon le Vieux.

Prochaine réunion prévue le 28.03.2024 à 20h00.

Le Maire,
Vincent MIGUET



La secrétaire
Sylvaine ANDRE